

CONCERNE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE - DOCUMENTS À FOURNIR

(Annexe de la fiche postulant)

Veuillez trouver ci-après le listing des documents officiels à introduire avec votre dossier personnel auprès de l'École de musique de l'UGDA:

A) un Curriculum vitae

B) un extrait d'acte de naissance

C) 1. pour les personnes de nationalité luxembourgeoise :

- un extrait du casier judiciaire luxembourgeois datant de moins de 3 mois (bulletin 3 et bulletin 5)
- une copie de la carte d'identité ou du passeport
- votre numéro de sécurité sociale luxembourgeois

2. pour les personnes d'autres nationalités de l'Union Européenne :

- un extrait de casier judiciaire (à demander au pays dont vous avez la nationalité) destiné aux contacts avec les mineurs datant de moins de 3 mois
- une copie de la carte d'identité ou du passeport
- votre numéro de sécurité sociale luxembourgeois (si existant)

3. pour les personnes venant d'un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne :

- un certificat de bonne vie et mœurs et un certificat de protection des mineurs
- une copie de la carte d'identité ou du passeport
- une autorisation de séjour
- une autorisation de travail

D) les copies conformes des diplômes et certificats suivants (le cas échéant accompagnés des traductions conformes) :

1. Bachelor et la copie de l'inscription au registre des titres(*) (exceptés les bachelors BeNeLux) auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche via le lien suivant :



<https://mesr.gouvernement.lu/fr/demarches/reconnaissance-academique.html>

ou

2. Diplôme de fin d'études (secondaires, secondaires techniques) ou certificat justifiant la dernière année d'études accomplie avec succès et de la totalité des années d'études accomplies dans un cycle secondaire et le **diplôme du 1^{er} Prix en formation musicale ou instrumentale**.

Attention : **Pour tous les bacs et les diplômes du 1er prix non-luxembourgeois, la copie de la reconnaissance de ces diplômes(*) est exigée.** Vous pouvez vous procurer une reconnaissance de vos diplômes via le lien suivant :



<https://guichet.public.lu/citoyens/fr/travail-emploi/reconnaissance-diplome/index.html>

E) pour les bacs non-luxembourgeois, le certificat du Ministère de l'intérieur attestant la réussite de l'examen de langues ou tout autre certificat attestant de la connaissance des **3 langues : luxembourgeois / français / allemand (niveau B1-B2)**.

F) la fiche postulant dûment complétée (fiche transmise par l'École avec ce document)

(*) Les copies des reconnaissances et/ou des inscriptions au registre doivent être jointes au dossier de candidature sans quoi celui-ci sera jugé incomplet et donc refusé